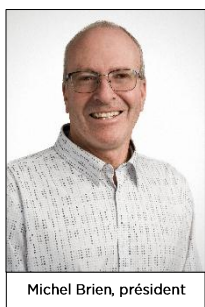


SOLIDARITÉ agricole

Juin 2025
Vol. 38, n° 3

Menons la lutte, inspirons les autres



Michel Brien, président

Après s'être inquiété des différentes décisions de notre voisin américain, le milieu agricole est maintenant stressé la météo.

Les excès de pluie de la mi-mai ont causé bien des dommages dans les champs. Les précipitations incessantes retardent les semis. Tout ça fait monter la pression.

Lors de situations difficiles pour les cultures, il est important de déclarer le tout rapidement à la Financière agricole du Québec. Informez aussi votre Fédération de l'UPA-Estrie qui assure un suivi afin que les programmes s'adaptent le mieux possible à vos besoins qui évoluent.

Ces situations difficiles et les moyens d'adapter le travail ainsi que les infrastructures aux changements climatiques appellent l'engagement proactif des gouvernements.

Appuyer les bonnes pratiques agricoles est indispensable à l'autonomie alimentaire.

Abolir la taxe carbone ou l'améliorer?

Faut-il donc abolir la taxe carbone ou plutôt améliorer ses effets? Oui, le prix que nous payons nuit à la compétitivité à court terme de nos entreprises. Toutefois, ne pas nous adapter y nuira tout autant.

Notre défi est celui de convaincre les gouvernements de faire toujours mieux en investissant avec les producteurs au bénéfice des populations d'aujourd'hui et de demain. Ils doivent aussi appuyer sans relâche la recherche et valoriser le suivi agronomique.

Nous vivons dorénavant avec des changements climatiques. Notre devoir est de poursuivre ces avancées dans nos champs et nos bâtiments afin d'être mieux préparés.

La sagesse dicte de ne jamais reculer sous la pression à court terme.

Espérons le retour du beau temps. Bon été!

Michel Brien

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie
4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)

www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 3 125 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905, p. 5143
vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 8 août 2025
Date de parution : 27 août 2025

DANS CE NUMÉRO :

Impacts de la Loi 86 sur la zone verte...	3
Protégez-vous des tiques.....	5
Collecte des plastiques agricoles	7
L'été des Créateurs de saveurs.....	12
Plus de sirop en terre publique, enfin .	17

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Production	Syndicat local
1.	Alex Bergeron	Foin et équine	Des Sources
2.	Cyrielle Berthe	Foin	Haut-Saint-François
3.	Daniel Duteau	Foin	Coaticook
4.	Élevages FSR inc. (Les)	Porcine	Coaticook
5.	Érablière ACL inc.	Acéricole	Granit
6.	Ferme E Brosseau inc.	Ovine	Coaticook
7.	Karine Fillion	Acéricole	Granit
8.	Produits Nina inc. (Les)	Maraîchère	Coaticook

*Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.



PAUSE-CAFÉ

Avec Madame Marie-Claude Bibeau

Mardi 17 Juin 2025
DE 9 H 30 À 11 H
Au complexe Steve L. Elkas,
Sherbrooke

La politique au féminin

Marie-Claude Bibeau nous fera son bilan de son expérience en politique fédérale.

Elle nous donnera des conseils pour faire avancer nos dossiers.

Elle nous parlera de son cheminement vers la politique municipale.

Et se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Madame Marie-Claude Bibeau



Inscription gratuite pour
les membres et membres de soutien.

Pour devenir membre des Agricultrices du Québec : agricultrices.com

La Loi 86 assurera-t-elle la pérennité du territoire agricole et sa vitalité?

Lise Got, conseillère à l'aménagement

Après deux ans d'analyses et de consultations, le gouvernement du Québec sanctionnait le 25 mars dernier le projet de loi 86 *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*. Cette Loi vient modifier principalement la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* mais également la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* et la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les principaux objectifs de la nouvelle Loi sont :

- harmoniser certaines dispositions aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire et à la politique nationale d'aménagement du territoire, récemment adoptées;
- s'attaquer à la spéculation;
- prendre davantage en compte les préoccupations municipales et la vitalité des communautés.

Cette Loi est probablement la modification la plus substantielle à la LPTAA depuis 1979. Les modifications sont nombreuses et ne peuvent être détaillées ici.

Les principales modifications consistent à :

- moduler les exigences en fonction des types de MRC (basés sur la pression de l'urbanisation, la croissance de la population et la taille du pôle urbain) ;
- arrimer les demandes d'exclusion et d'autorisation à la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement de la MRC);
- effectuer un suivi et un contrôle des transactions foncières en zone agricole (registre des transactions, limitations pour les grands acquéreurs, limitations aux acquisitions à proximité des périmètres urbains pour les non producteurs, etc.);
- déceler plus efficacement et sanctionner les infractions (inspections et mise en place d'un régime de sanctions pécuniaires administratives);
- permettre aux municipalités de taxer les terres en friche;
- intégrer de nouvelles considérations dans l'analyse des demandes d'autorisation comme le développement durable, l'agrotourisme ou le dynamisme du territoire agricole.

Pour l'Union, certaines modifications sont favorables, notamment l'attribution de pouvoirs additionnels à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) et l'augmentation des exigences reliées à la planification régionale. Toutefois, plusieurs modifications sont encore difficiles à évaluer puisque leurs effets varient en fonction du type de MRC. Le plus inquiétant est que la Loi 86 ne pose pas de geste concret pour mettre un terme à la prolifération des demandes d'utilisations non agricoles - souvent autorisées dans notre région - ce qui détourne de nombreux hectares de l'agriculture et met de la pression sur les activités agricoles.

Plusieurs règlements restent encore à être modifiés ou adoptés dans les prochains mois, notamment :

- utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ ;
- le suivi et contrôle des transactions ;
- la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires.

Votre Fédération de l'UPA-Estrie va suivre ces dossiers de près et fera connaître à l'Union et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) les réalités et préoccupations des producteurs et des productrices agricoles estriens.

Vous voulez en savoir plus? Une page Web est dédiée à la Loi 86 : www.cptaq.gouv.qc.ca/pl86.

Vous avez des questions ou des commentaires pour les réflexions qui s'en viennent? Contactez Lise Got, conseillère à l'aménagement, au 819 346-8905, poste 5108 ou par courriel à lgot@upa.qc.ca.



SE FORMER
EN SAVOIR PLUS

LE PORTAIL DE LA FORMATION AGRICOLE



Voici les formations pour l'été 2025. La programmation 2025-2026 sera annoncée en septembre.

Consultez l'offre et inscrivez-vous via uplus.upa.qc.ca
ou par courriel auprès de Valérie Giguère à rfaestrie@upa.qc.ca.



PRODUCTION ACÉRICOLE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Utilisation du GPS en érablière	7 h	Cleveland	13 juin	70 \$/140 \$
Planification d'un plan de tubulure	7 h	Cleveland	20 juin	70 \$/140 \$

PRODUCTION FORESTIÈRE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Atelier terrain sur la gestion du nerprun bourdaine	4 h	Cookshire	19 septembre	50 \$
Abattage d'arbre – Niveau de base	16 h	Sherbrooke	19 sept. et 20 ou 21 sept.	400 \$

FORMATIONS EN LIGNE ET WEBINAIRES

En tout temps sur cible.agricarrieres.qc.ca ou sur upa.qc.ca

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Pesticides en milieu agricole	5 h	-		86,25 \$
AgriFrancisation	40 h	À la ferme ou en ligne		Gratuit

AUTRES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES ...

Programmes offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) :
abattage manuel et débardage forestier, aménagement de la forêt, horticulture
et jardinerie, production acéricole, production animale, production horticole,
travail sylvicole.

Mentorat d'affaires

Contactez le CFP CRIFA pour plus de détails : 819 342-3295
Pour la région du Granit, contactez le CFP Le Granit au 819 583-5773

Trouvez le mentor qui vous aidera à grandir : reseauum.com

FORMATIONS À LA FERME : COMMENT DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS

- FermEmploi
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Contactez : Camille Néron, conseillère à la main-d'œuvre agricole,
cneron@upa.qc.ca ou 819 346-8907, poste 5124 ou
Steven Lemay, coordonnateur en ressources humaines et main-
d'œuvre agricole, slemay@upa.qc.ca ou 819 346-8907, poste 5140.

*Coût producteur/coût non-producteur

Avec la participation financière du gouvernement du Québec



Le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie rembourse un montant de 150 \$ par
année à ses membres applicable sur les formations.



Salaire minimum depuis le 1^{er} mai 2025

Karina Bourque, technicienne en ressources humaines

Augmentation du salaire minimum à 16,10 \$ de l'heure.

Augmentation du salaire minimum pour les cueilleurs de :

- fraises : à 1,28 \$ du kg;
- framboises : à 4,78 \$ du kg.

Les tiques gagnent du terrain en Estrie

Valérie Giguère, préventionniste

Avec les changements climatiques, on constate qu'il y a de plus en plus de tiques sur le territoire québécois, notamment en Estrie et en Montérégie. Avec l'arrivée de la saison estivale, les tiques présentent un risque pour les agriculteurs, puisqu'elles sont actives dès que la température atteint 4°C au printemps et elles sont présentes jusqu'à l'automne. Le risque est donc plus élevé de se faire piquer pour les travailleurs assignés à l'extérieur. Les tiques peuvent transmettre des maladies telles que la maladie de Lyme ou l'anaplasmose.



Pour éviter de se faire piquer par une tique et de prendre le risque de contracter la maladie de Lyme, il est recommandé de porter des chandails à manches longues ainsi que des pantalons pour toutes activités extérieures. Vous pouvez aussi utiliser l'application eTick, qui permet au public de soumettre des photos de tiques pour identification par des experts; contribuant ainsi à la surveillance des populations de tiques et à la prévention des maladies transmises par ces parasites. Cet outil peut vous être utile dans la planification de vos différents travaux à l'extérieur.

Comment retirer une tique?

- Saisir la tête de la tique le plus près possible de la peau et tirer lentement : utiliser une pince conçue pour cela (disponible en pharmacie) ou une pince à épiler propre. Surtout, ne pas tourner la tique dans la peau pour tenter de la faire sortir!
- Retirer avec la pince à épiler les parties « buccales » de la tique s'il y a lieu. Si cela n'est pas possible, laisser les fragments en place sans souci ou encore consulter votre pharmacien.
- Nettoyer la peau de la zone et autour de la zone où la tique vous a mordu à l'aide d'eau et de savon. Vous pouvez également utiliser une solution à base d'alcool.



Les piqûres de tiques sont généralement sans douleur et passent souvent inaperçues. Il est toutefois toujours préférable de consulter un professionnel de la santé afin d'évaluer votre situation et déterminer si vous avez besoin d'un traitement préventif ou non.

Informations sur la maladie de Lyme : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme

Outils de prévention en milieu de travail : www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme/outils-de-prevention

Travail à la chaleur : soyez vigilants

Équipe de santé au travail de la Direction de santé publique de l'Estrie

Dans les secteurs comme l'agriculture, l'aménagement forestier et l'horticulture, le travail à la chaleur extérieure est très fréquent et il expose les travailleurs à des chaleurs très élevées qui peuvent entraîner un épuisement à la chaleur ou un coup de chaleur qui peut être mortel. Dans la majorité des situations pendant la période chaude de l'année au Québec, les travailleuses et travailleurs qui fournissent un effort physique sont rarement considérés comme suffisamment « acclimatés ».

Le coup de chaleur survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment. La température corporelle, normalement de 37°C, ne cesse d'augmenter et peut atteindre plus de 40°C. Les symptômes ressentis pour un épuisement à la chaleur peuvent être un mal de tête, des frissons, de la nausée, un mal de ventre, une fatigue inhabituelle ou un malaise généralisé, des étourdissements et le vertige. On peut aussi reconnaître un coup de chaleur chez un collègue par de la confusion, des propos incohérents et une perte de conscience. Si on reconnaît des signes et symptômes chez une personne, il faut arrêter le travail immédiatement et appliquer les premiers soins et premiers secours (PSPS).

Les premiers secours et soins à administrer en présence de signes évocateurs sont de :

- amener le travailleur dans un endroit frais ou à l'ombre;
- aviser le secouriste en milieu de travail et contacter les services d'urgence (911);
- enlever les vêtements (conserver la dignité);
- asperger le corps d'eau;
- faire le plus de ventilation possible;
- donner de l'eau fraîche en petite quantité s'il est conscient et lucide;
- maintenir sous surveillance jusqu'à la récupération complète ou jusqu'à la prise en charge médicale;
- compléter le Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.

Les conditions qui augmentent le risque de coup de chaleur sont de :

- ne pas disposer d'eau à proximité;
- ne pas boire assez d'eau;
- travailler dans un endroit exposé au soleil ou sans circulation d'air;
- travailler sans relâche, sans prendre de pause-chaleur;
- ne pas ajuster le rythme de travail;
- porter un vêtement qui ne permet pas l'évaporation de la sueur;
- ne pas connaître le danger ni les mesures de prévention à prendre en cas de travail à la chaleur;
- ne pas tenir compte des symptômes et des signes annonçant un coup de chaleur.

T° AIR CORRIGÉE	TRAVAIL LÉGER	TRAVAIL MOYEN	TRAVAIL LOURD	EAU
30,4 °C ou moins				
31,0 °C				
31,6 °C				
32,2 °C				
32,8 °C				1 verre toutes les 20 minutes
33,3 °C				
33,9 °C				
34,5 °C				
35,0 °C				
35,6 °C				
36,1 °C				
36,7 °C			Durée de la pause	
37,2 °C				
37,8 °C		Durée de la pause		
38,3 °C				
38,9 °C				
39,5 °C				1 verre toutes les 15 minutes
40,0 °C				
40,6 °C				
41,1 °C	Durée de la pause			1 verre toutes les 10 minutes
41,7 °C				
42,2 °C				
42,8 °C				
43,3 °C				
43,9 °C ou plus				

Pendant les journées chaudes, les travailleurs devraient :

- boire environ 250 ml d'eau potable fraîche (10-15 °C) aux 10-20 minutes, sans dépasser 1,5 litre de liquide par heure;
- ajuster le rythme de travail en fonction de la chaleur;
- prendre des pauses-chaleur à l'ombre ou dans un endroit frais selon l'évaluation du risque;
- être attentifs aux symptômes ressentis et aux signes observables;
- porter, si possible, des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton, pour favoriser l'évaporation de la sueur et se couvrir la tête;
- redoubler de prudence en cas de problèmes de santé ou de prise de médicaments.

Pour plus d'informations, communiquez avec l'équipe de santé au travail au 819 829-9772, poste 38600 ou au santeautravail.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Plastiques agricoles

De nouvelles dispositions apportent de nouveaux enjeux

Julie Duquette, agr., M. Sc., conseillère en environnement

La Fédération de l'UPA-Estrie travaille le dossier des plastiques agricoles avec AgriRECUP, le MAPAQ et les MRC de l'Estrie depuis plusieurs années. Cette collaboration, intensifiée depuis 2021, reflète une prise de conscience générale de la nécessité d'adapter les pratiques agricoles de façon durable et respectueuse de l'environnement. Ensemble, nous travaillons à améliorer les programmes et les infrastructures qui permettent aux agriculteurs d'accéder facilement à des solutions de recyclage efficaces pour leurs déchets plastiques.

Depuis 2023, les utilisateurs de plastiques agricoles du Québec doivent payer des écofrais à l'achat afin de financer leur récupération, leur recyclage et leur revalorisation. Ces écofrais prennent en charge les plastiques à partir d'un point de dépôt jusque chez le recycleur. Tout ce qui vient avant, notamment la cueillette à la ferme, demeure à la charge des utilisateurs.

En Estrie, les producteurs souhaitent maintenir les collectes à la ferme; bien établies depuis 10 ans. Les MRC gèrent ces collectes, sauf dans les MRC des Sources et du Haut-Saint-François où cette responsabilité est assumée par les municipalités. Les collectes peuvent se faire par conteneur ou sacs (gratuits) fournis par le programme. Le coût lié aux collectes à la ferme est assumé par les producteurs agricoles. Ces frais sont admissibles aux remboursements de taxes foncières agricoles. Contactez votre MRC (ou municipalité) pour plus d'informations.

Les plastiques doivent être propres. C'est-à-dire qu'il faut les secouer et éviter la présence de roches avant d'en disposer. La saleté due à une utilisation normale est tolérée. Vous devez mettre un seul type de plastique par sac. Par exemple, la pellicule d'ensilage dans un sac et les ficelles dans un autre sac.

Les collectes sont donc maintenues pour les plastiques blancs principalement. Certaines MRC offrent aussi, en alternance, la collecte à la ferme d'autres sortes de plastiques. Sinon, les autres types de plastiques peuvent être apportés à des points de dépôts. La liste des produits acceptés varie selon les points de dépôt. Numérisez le code QR et naviguez sur la carte interactive en ciblant les matériaux que vous voulez recycler.



Bidons pesticides et sacs de semences et pesticides • Synagri Lennoxville • Agrocentre Technova inc. – Compton • William Houde – Compton • Vivaco groupe coopératif - Coaticook

Plastiques ensilage et + • Écocentre Coaticook • Vivaco Coopérative – Weedon • Écocentre Val-Saint-François

Tubulures • AIM Recyclage – Lac-Mégantic • Écocentre Val-Saint-François

D'autres points de dépôts sont à venir. AgriRECUP y travaille intensivement.

Ce que vous pouvez recycler



La Fédération de l'UPA-Estrie prévoit sonder votre satisfaction sur les mesures mises en place dès la fin de l'été 2025. Votre avis sera important pour influencer la suite.

L'abondance de cerfs vous cause du souci?

C'est le temps d'y penser et des outils existent pour vous aider

Vanessa Nadeau, conseillère en environnement et en faune

Il est bien connu que les populations élevées de cerfs de Virginie causent plusieurs problèmes en milieu agricole et forestier en Estrie. Par chance, des solutions existent.

Un service d'accompagnement est offert à la Fédération de l'UPA-Estrie pour les producteurs agricoles et forestiers désirant améliorer la gestion de la faune sur leur territoire. Vanessa Nadeau, conseillère en environnement et en faune, est disponible par courriel à vnadeau@upa.qc.ca ou par téléphone au 819 346-8905, poste 5100.



Plusieurs outils permettent aux propriétaires d'améliorer leur gestion de la faune grâce à la chasse, notamment :

- un modèle de contrat entre producteurs et chasseurs;
- la plateforme Web www.mirador.ca permettant d'afficher un territoire pour la chasse, aux conditions du propriétaire;
- une liste de guides de chasse, contactés par la Fédération de l'UPA-Estrie, ayant accepté d'offrir des services de coordonnateur de chasse spécifiquement pour les producteurs;
- la chasse communautaire pratiquée par la nation W8banaki à qui il est permis de récolter 30 cerfs par année chez des producteurs sans égard aux périodes de chasse régulières.



Plusieurs chasseurs cherchent présentement des territoires pour l'automne prochain. C'est le moment d'organiser la saison de chasse sur votre propriété!

Noter que les outils ci-haut peuvent être utilisés pour d'autres animaux que le cerf. Visitez estrie.upa.qc.ca/producteur à la section Environnement et faune pour plus d'informations ou téléchargez les outils.

Tirage au sort de permis de chasse au cerf sans bois

Tous les ans, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) procède à l'émission de permis spéciaux permettant la récolte de cerfs sans bois (biches et faons) dans certaines zones de chasse ciblées, dont celles de l'Estrie.

Un nombre restreint de permis est réservé aux propriétaires fonciers possédant une propriété de quatre hectares et plus de terrain dans les zones ciblées. Chaque propriétaire gagnant se verra accorder deux permis de chasse au cerf sans bois qu'il pourra distribuer aux deux personnes de son choix ou utiliser l'un des permis pour lui-même.

La période d'inscription prend fin le **16 juin 2025** sur www.sepaq.com/tirages.

Informations : Vanessa Nadeau, conseillère en environnement et en faune, 819 346-8905, poste 5100 ou vnadeau@upa.qc.ca.



Des services-conseils spécialisés

- Agroenvironnement
- Régie d'élevage et de bâtiment
- Agrotourisme
- Gestion financière et bien plus encore...

Ne passez pas à côté d'une aide financière!
Informez-vous au 819 829-0641



Partenariat canadien pour
une agriculture durable

Québec



Canada

L'ARTERRE-Estrie : toujours d'actualité

Plus de 200 projets accompagnés!

Eve Bélanger et Sarah Mailhot, coordonnatrices de L'ARTERRE-Estrie



Alors que le transfert d'entreprise agricole devient un enjeu de plus en plus pressant en Estrie, L'ARTERRE poursuit sa mission : jumeler les propriétaires qui souhaitent assurer la continuité de leur ferme avec des aspirants prêts à s'y investir.

Depuis juin 2018, plus de 39 jumelages ont été réalisés en Estrie grâce au service actuellement soutenu par l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie. Cela représente 27 locations, 6 reprises et 6 transferts d'entreprises à de la relève non apparentée.

Ce travail de proximité est rendu possible grâce à deux agentes régionales qui accompagnent les aspirants et les cédants dans la définition de leurs projets et la recherche de profils compatibles, dans les 8 MRC couvertes. Le tout, soutenu par un réseau complémentaire de professionnels qualifiés. L'ARTERRE demeure une porte d'entrée pour réfléchir à un projet d'établissement agricole ; qu'il soit en location, en partenariat, par un transfert non apparenté ou simplement un achat.

Les jumelages 2024-2025 à célébrer!

L'année 2024-2025 n'a pas fait exception puisque plus de 200 personnes ont été accompagnées par L'ARTERRE, qu'elles soient à l'étape de réflexion, de planification ou prêtes à passer à l'action.

Jardins Val'heureuse

Compton, MRC de Coaticook - Transfert



Pierre Barrellon et Laetitia Beaumel rêvaient d'un lieu où culture, agriculture et nature pourraient se rejoindre.



En octobre 2022, le couple, parents de quatre enfants, a démontré son intérêt à reprendre La Val'heureuse. Après deux années et demie de négociation, l'entente s'est formalisée en février dernier. Spécialisé dans les produits naturels pour la santé, le couple cultive plus d'une soixantaine de plantes médicinales et offre plus d'une centaine de concentrés liquides de plantes biologiques, des tisanes ainsi que des huiles médicinales.

Pépinière du Bocage

Frelighsburg, MRC de Brome-Missisquoi – Location

Un troisième maillage L'ARTERRE a eu lieu sur le site de l'organisme à but non lucratif *Les Cocagnes* à Frelighsburg.

Matthieu Cerri de la Pépinière du Bocage se spécialise dans la production d'arbres et d'arbustes à racines nues. Une sélection variée d'arbres fruitiers, d'arbustes fruitiers et d'arbres à noix est maintenant bien installée sur le site.



Coordonnatrices régionales pour L'ARTERRE-Estrie : Sarah Mailhot 819 346-8905, poste 5112, smailhot@upa.qc.ca et Eve Bélanger, 819 346-8905, poste 5135, ebelanger@upa.qc.ca

Livrée des forêts dans nos érablières

Depuis mai 2024, des larves de la livrée des forêts défolient certaines érablières de l'Estrie. En effet, une épidémie de cet insecte a été observée dans la région, surtout dans la MRC du Granit. Nous connaissons peu les conséquences de la défoliation sur le rendement des érablières affectées. C'est pourquoi le MAPAQ mènera un projet pour étudier les effets de la défoliation sur le rendement en sirop.

Notez que des prédateurs et des maladies régulent la population de l'insecte et que des traitements biologiques, entre autres à *Bacillus thuringiensis* (Bt), peuvent aussi limiter sa propagation.

Pour en savoir plus ou pour participer à ce projet, communiquez avec Lucie Günther : 819 820-3001, poste 4372, ou lucie.gunther@mapaq.gouv.qc.ca.



*Laboratoire d'expertise et de diagnostic
en phytoprotection – MAPAQ*

Rappel pour le crédit de taxes foncières agricoles

Pour que le MAPAQ établisse le crédit de taxes foncières agricoles auquel vous auriez droit en 2026, vous devez mettre à jour les renseignements figurant à votre dossier client avant le 30 novembre. Si des modifications sont apportées à votre entreprise, communiquez avec le MAPAQ par courriel au daet@mapaq.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1 866 822-2140.

Restez informé des programmes d'aide financière et des événements à venir

Les annonces importantes et les nouveaux programmes d'aide du MAPAQ sont publiés sur plusieurs plateformes, soient :

- Nouvelles | Gouvernement du Québec : [Quebec.ca/nouvelles](https://quebec.ca/nouvelles);
- Facebook : [Facebook.com/mapaquebec](https://facebook.com/mapaquebec);
- X (anciennement Twitter) : x.com/mapaquebec;
- LinkedIn : linkedin.com/company/ministere-agriculture-pecheries-alimentation-quebec.

Connaissez-vous la chaîne YouTube du MAPAQ? Elle présente plusieurs conférences, formations et webinaires gratuits.
www.youtube.com/mapaquebec

Pour vous tenir au courant, vous pouvez aussi vous abonner aux différentes infolettres du MAPAQ, en vous rendant au [Quebec.ca/infolettres-mapaq](https://quebec.ca/infolettres-mapaq). Vous pouvez aussi consulter la liste complète de nos programmes à l'adresse [Quebec.ca/programmes-agriculture](https://quebec.ca/programmes-agriculture).

Par ailleurs, le MAPAQ et ses partenaires organisent plusieurs activités d'information portant sur des sujets liés au domaine bioalimentaire : les différents secteurs de production, le démarrage, la gestion, la relève agricole et encore plus. Vous pouvez consulter le calendrier au [Quebec.ca/calendrier-bioalimentaire](https://quebec.ca/calendrier-bioalimentaire).

Anticipez les défis de l'été avec le Club agro de l'Estrie

Mélanie Boucher, DTA, T. P., conseillère en grandes cultures

Club agroenvironnemental de l'Estrie



Bien que la majorité des semis soit complétée, la saison ne fait que commencer. À ce moment-ci de l'année, les cultures évoluent rapidement et les défis peuvent surgir à tout moment. C'est le bon moment pour effectuer les suivis nécessaires et pour ajuster vos pratiques.

Le Club agroenvironnemental de l'Estrie vous accompagne tout l'été avec des services concrets et adaptés :

- **Surveillance des cultures**

Pour effectuer des dépistages afin de repérer insectes, maladies, carences et autres problématiques au bon moment.

- **Imagerie par drone**

Pour visualiser rapidement vos champs et cibler efficacement les zones à surveiller.

- **Test de nitrate dans le maïs**

Pour évaluer si une application d'azote est justifiée en post-levée.

- **Ingénierie agricole**

Pour offrir du soutien en drainage, en gestion de l'eau et en aménagements hydroagricoles pour le contrôle de l'érosion.

- **Diagnostic Agriclimat**

Pour évaluer vos émissions de GES et cibler des pistes concrètes d'amélioration.

- **Santé et sécurité au travail**

Pour vous guider dans les pratiques et vous offrir une formation adaptée à vos besoins, car l'utilisation d'équipement de protection individuelle (ÉPI) est essentielle pour préserver votre santé.



Geneviève Pilon au travail

Principaux enjeux à surveiller selon les cultures

- **Céréales** : maladies foliaires, rouille, ravageurs des tiges, maladies des épis
- **Maïs** : vers-gris, ver fil-de-fer, chrysomèles, santé des tiges et des feuilles
- **Soya** : pucerons, moisissure blanche, problèmes de tiges
- **Prairies** : mauvaises herbes, cicadelle et autres insectes nuisibles

Ces enjeux varient selon le stade de croissance, les conditions météo et l'environnement de vos champs. Un bon suivi peut prévenir les pertes et améliorer vos rendements.

Communiquez avec un conseiller du Club agro pour un accompagnement personnalisé, que ce soit pour des interventions ponctuelles ou un suivi à l'année : club-info@cae-estrie.com ou 819 820-8620.

Viande solidaire

Un projet de récupération d'animaux fragilisés en Estrie!

- Deux abattoirs participants :
 - Abattoir régional de Coaticook : 819 849-3867
 - Abattoir BL Inc. de Racine : 819 238-4335
- Rétribution possible allant jusqu'à 1,50 \$/lb
- Reçu pour don de charité



Pour plus d'information :

- 819 822-4335, poste 139
- partenairesolidaires@moissonestrie.com



**Choisissez
les aliments de
chez nous !**



Un été bien rempli pour les saveurs d'ici

*Valérie Martin, responsable administrative et aux communications
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie*

Alors que la saison estivale s'installe doucement, les initiatives locales se multiplient pour mettre en valeur le savoir-faire des producteurs des Cantons-de-l'Est. Entre la tenue d'événements gourmands, la célébration d'anniversaires marquants et l'ouverture des marchés publics, il y a de quoi célébrer la richesse de notre terroir!

Une 32^e édition attendue de la Fête des vendanges!

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'incontournable [Fête des vendanges Magog-Orford](#) qui célèbre sa 32^e édition! Les fins de semaine du 30-31 août et du 1^{er}, 6 et 7 septembre, les rives du lac Memphrémagog vibreront au rythme des dégustations, des découvertes gourmandes et des rencontres entre artisans passionnés.



L'événement accueillera une grande variété d'exposants : vignobles, microbrasseries, distilleries, mais aussi producteurs agroalimentaires qui font rayonner notre territoire par la qualité de leurs produits. Il s'agit d'une occasion unique de faire connaître vos créations à un large public, tout en tissant des liens avec d'autres acteurs du secteur.

Les organisateurs sont d'ailleurs à la recherche d'exposants! Réservez votre place à info@fetedesvendanges.com.

L'identifiant Créeurs de saveurs Cantons-de-l'Est a 15 ans

Lors de notre assemblée générale annuelle du 15 mai dernier, nous avons célébré le 15^e anniversaire de Créeurs de saveurs Cantons-de-l'Est, notre identifiant régional distinctif. Porté par le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), cet identifiant est bien plus qu'une simple image de marque. Il incarne les valeurs d'authenticité, de traçabilité et de qualité des produits issus de notre région.

Créeurs de saveurs Cantons-de-l'Est permet de repérer les entreprises qui respectent un code d'éthique rigoureux et s'inscrivent dans une démarche de développement durable et responsable. Il contribue également à positionner les Cantons-de-l'Est comme une région gourmande, accueillante et fière de son patrimoine agricole et culinaire.



Sabrina Rhéaume, Janie Boutin, Malika Asselin-Côté, Valérie Martin et Johanick Riendeau.

Marchés publics et autocueillette : la saison est lancée!

C'est officiel : 31 marchés publics ouvriront prochainement à travers la région! Une offre diversifiée, des produits frais et de saison, un contact direct avec les producteurs — voilà ce qui attend les visiteurs cet été. Le contexte actuel rend l'achat local plus pertinent que jamais.

Pour les entreprises membres de Souvenirs de cueillette, la saison est déjà entamée. Après les tulipes, l'autocueillette de fraises et de camerises débutera sous peu! Découvrez les entreprises participantes et planifiez vos visites sur createursdesaveurs.com/quoi-faire.

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à l'infolettre sur www.createursdesaveurs.com ou rendez-vous sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [TikTok](#)!

Le RUPAC, allié des propriétaires agricoles et forestiers lors des travaux d'infrastructures

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire



Le représentant de l'UPA au chantier (RUPAC) est une personne qui facilite les relations entre le gestionnaire de travaux d'infrastructures et les propriétaires agricoles et forestiers touchés par ces travaux. Ses interventions permettent de trouver plus facilement des accords de gré à gré sur les mesures d'atténuation prévues ou sur la remise en état des terrains après les travaux.

Le projet Stukely-Bonsecours

Hydro-Québec procède actuellement à la construction d'une ligne d'alimentation à 230 kV qui reliera le poste de Stukely-Sud à un nouveau poste situé à Bonsecours. Cette ligne de 20 km empruntera également les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et de Lawrenceville. Les travaux se termineront à l'été 2026. Une RUPAC est actuellement disponible pour les propriétaires agricoles et forestiers touchés par les travaux dans le cadre du projet Stukely-Bonsecours. Karine Fafard peut être jointe au 438 393-7254.

Quand communiquer avec la RUPAC?

Les propriétaires directement concernés par les travaux peuvent s'adresser à la RUPAC en cas de mésentente avec Hydro-Québec. Les demandes doivent préalablement être adressées à l'agent en environnement et indemnisation chez Hydro-Québec. Si aucun accord n'est trouvé, alors les propriétaires contactent la RUPAC.

Projets à venir en Estrie

D'autres projets d'infrastructures prévus vont impliquer l'embauche d'un RUPAC : le projet éolien Haute-Chaudière et la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic; tous deux dans la MRC du Granit. Nous communiquerons avec les propriétaires touchés pour leur fournir les coordonnées du RUPAC au début des travaux.

Pour la Fédération de l'UPA-Estrie, il est important que les producteurs agricoles et forestiers qui subissent les impacts de travaux d'envergure puissent avoir accès à une ressource qui les accompagne dans leurs discussions avec le gestionnaire des travaux.

Kiosques à la ferme en zone agricole

La [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#) (LPTAA) prévoit à l'article 1 que la vente de produits agricoles est assimilée à des activités agricoles. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour installer un kiosque ou une boutique à la ferme afin d'y vendre les produits provenant de la ferme.



Vendre d'autres produits au kiosque

[Le règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec](#) permet de vendre dans votre kiosque de vente des produits provenant d'autres producteurs agricoles à deux conditions :

- au moins 25 % des produits offerts dans votre kiosque proviennent de votre ferme;
- les autres produits offerts proviennent de producteurs québécois dont le lieu principal de production se situe dans la même région administrative ou à moins de 150 km du kiosque.

Vérifier auprès de votre municipalité

Attention, il faut également valider la conformité de votre projet de kiosque ou de boutique avec votre municipalité, car les règlements municipaux peuvent être plus sévères ou intégrer d'autres exigences (localisation du kiosque, marges de recul, matériaux de recouvrement, superficie du kiosque, etc.)

Résultats lait 2024 : ensoleillés avec passages nuageux!

Sylvie Véronneau, agr., conseillère en gestion

Groupe conseil agricole de l'Estrie

Le Groupe conseil agricole de l'Estrie est au début du processus de la préparation de l'analyse de groupe des résultats financiers de l'année 2024 des fermes laitières. Nous avons compilé les données des fermes de la région pour en extraire des moyennes préliminaires.

Faits saillants

Les entreprises laitières continuent leur croissance. Les deux tiers des exploitants ont acheté du quota en 2024.

Les revenus moyens du groupe sont en augmentation, ainsi que les dépenses. Cependant, l'augmentation des revenus étant supérieure à celle des dépenses, nous prévoyons une amélioration du taux de charge en 2024. Malgré la hausse des salaires des employés et les retraits que se versent les propriétaires, la capacité de remboursement moyenne des entreprises de notre groupe est la plus élevée des dernières années. Malheureusement, les paiements sont aussi en augmentation. On constate davantage les répercussions des hausses de taux d'intérêt en 2024.

Quel sera l'impact sur le solde résiduel moyen?

Le secteur laitier se débrouille bien lorsque comparé aux données de 2023. Les ventes de lait sont supérieures : meilleure productivité des vaches et meilleurs prix du lait (composantes plus élevées). La hausse des ventes de lait explique près de 70 % de l'augmentation des revenus. Les ventes d'animaux ont doublé (+ 23 % des revenus).

Du côté des dépenses, ce sont les versements d'intérêts et les charges salariales qui ont les pourcentages de hausse les plus importants. Suivent les dépenses de litière, les frais de vétérinaire et d'insémination et les coûts des fourrages (la majorité des fourrages consommés en 2024 ont été produits en 2023).

Pour le secteur des cultures, on constate une amélioration des rendements en général. Toutefois, la rentabilité est affectée par l'inflation du coût des intrants.

Pour une analyse en profondeur, venez à notre présentation officielle des résultats 2024 de l'analyse de groupe qui se tiendra au Pub l'Épervier de Coaticook le 16 juillet!

Groupe conseil
agricole de l'Estrie

Analyse de groupe lait 2024



16 juillet 2025, 20 h
Pub l'Épervier, Coaticook
Entrée : 25 \$ - gratuit pour les membres!

Venez découvrir les résultats et tendances de la dernière année dans le secteur laitier! L'analyse multirégionale présente les données mises en commun d'environ 250 fermes.

Confirmez votre présence!
gcaestrie@gcae.ca - 819 849-7433



Pour plus d'infos, suivez-nous sur Facebook!

Cette activité bénéficie d'une aide financière offerte par l'entremise des réseaux Agriconseils au Programme services-conseils 2023-2028, en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

réseau
agriconseils

Changements au conseil exécutif des PLE

Catherine Villeneuve, conseillère à la vie syndicale



Le conseil d'administration (CA) des Producteurs de lait de l'Estrie (PLE) accueille un nouveau président ainsi qu'un nouveau 2^e vice-président.

Le poste de président étant vacant, le 6 mai dernier, les membres du CA des PLE ont élu Christian Kaiser pour le combler. Avec plus de 15 ans d'engagement en syndicalisme agricole, Christian est un leader reconnu, autant auprès des producteurs laitiers que des syndicats locaux.

Auparavant installé en Montérégie-Ouest, Christian a été administrateur sur le CA des Producteurs de lait de sa région durant 10 ans, avant de présider son syndicat local pendant 4 ans. Depuis son arrivée en Estrie en 2022, il s'implique au Syndicat local de l'UPA de Coaticook. Il a aussi pris la vice-présidence de la Fédération de l'UPA-Estrie à l'automne 2023. Jusqu'à dernièrement, il était également 2^e vice-président des PLE. Christian prend donc la relève avec une solide expérience et une passion contagieuse pour l'agriculture. Si son visage vous est familier, c'est sans doute parce qu'il représente régulièrement les producteurs laitiers dans les médias, en français comme en anglais. Les PLE peuvent être assurés qu'ils sont représentés par une personne hautement dynamique qui ne laisse rien au hasard. Félicitations à Christian pour son nouveau mandat! Jean-Philippe Côté a été élu à la 2^e vice-présidence. Félicitations à Jean-Philippe pour ses nouvelles fonctions sur le comité exécutif!

Hommage à Marcel Blais, président sortant

Après 20 années d'implication au conseil d'administration des PLE, dont 8 ans comme 1^{er} vice-président et 5 ans à la présidence, Marcel Blais a décidé de quitter son poste de président. Il assure une transition en douceur et demeure sur le CA des PLE comme administrateur du Haut-Saint-François.

L'implication de Marcel a été très marquante pour l'organisation puisque, dès son entrée en poste en tant que 1^{er} vice-président des PLE, il siégeait au CA des Producteurs de lait du Québec (PLQ), en appui à Bruno Letendre, alors président des PLE et des PLQ.

Dès le début de son mandat à la présidence, Marcel s'est engagé sur le CA des Producteurs de lait du Canada (PLC). Cette contribution allait de soi. Marcel a toujours cru avec vigueur au travail collectif et il s'est fait une grande fierté de représenter les producteurs laitiers de l'Estrie, du Québec et du Canada.

Les membres du conseil d'administration des PLE souhaitent remercier chaleureusement Marcel d'avoir été pendant toutes ces années un pilier pour les producteurs de l'Estrie. Les PLE ont été choyés d'être représentés par une personne aussi intègre, engagée et passionnée dans la défense des droits et des intérêts collectifs des producteurs laitiers.

Lait'xcellence se trouve en Estrie!

Pour une 5^e fois, la Ferme Morine de Coaticook se retrouve sur le podium national de Lait'xcellent. En plus de s'être classée comme l'entreprise laitière avec les meilleurs résultats en matière de qualité en Estrie, la Ferme Morine a remporté la médaille d'argent du concours Lait'xcellent. Toutes nos félicitations à la Ferme Morine, qui fait rayonner toute la région!



Les Producteurs de lait de l'Estrie

83 J'aime • 124 followers

Bienvenue sur la page officielle des Producteurs de lait de l'Estrie! Cette page est un espace créé pour vous. Vous y trouverez des actualités sur votre vie syndicale et sur ce qui se passe en Estrie. 🐄

Les Producteurs de lait de l'Estrie sont sur Facebook

Pour vous tenir au courant des actualités et de la vie syndicale des Producteurs de lait de l'Estrie, aimez la page.



Daniel Gobeil, président des PLQ, Réjean Morin et Véronique Lévesque, Ferme Morine et Marcel Blais, président des PLE, au moment de la photo.

Programme d'aide financière visant l'amélioration de la gestion des porcs morts à la ferme

Un programme administré par Les Éleveurs de porcs du Québec et financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Règles du programme d'aide financière

L'aide financière peut atteindre un maximum de **60 % des dépenses de réfrigération et 50 % pour les autres demandes**

Date limite pour déposer une demande : **15 novembre 2025**

Demandeurs admissibles :

- Éleveurs ou groupes d'éleveurs de porcs qui doivent :
 - Avoir leur siège social et leur(s) site(s) de production situé(s) au Québec;
 - Être propriétaire ou exploitant du site pour lequel une aide financière est demandée;
 - Disposer d'un NIS valide;
 - Accepter d'être lié par les conditions de financement du programme.

Un demandeur peut déposer qu'une seule demande d'aide financière par site de production, dont il est propriétaire ou exploitant dans le cadre de ce programme.

Volets du programme :

Volet 1

Positionnement des bacs de récupération et aménagement d'écran visuel

Volet 2

Achat de bacs de récupération

Volet 3

Espace de réfrigération ou de congélation des animaux morts

Volet 4

Méthodes alternatives de disposition des animaux morts à la ferme

Un projet peut toucher à un ou plusieurs volets du programme.

Pour tous les détails : http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub_pres.php#sectionlist554

Douce victoire pour l'Estrée et l'avenir du sirop d'érable

Jasmine Maurice, conseillère à la vie syndicale



L'annonce récente de l'octroi de 50 000 hectares de forêt publique aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) marque une étape importante pour le développement de la filière acéricole. Cette entente, conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), permettra l'ajout de près de 10 millions de nouvelles entailles à court et à moyen terme; avec pour objectif de doubler la production de sirop d'érable sur les terres publiques au fil des 20 prochaines années.

La ministre de passage en Estrie



Des représentants acéricoles de l'Estrée ont été très actifs dans ce dossier. Le 13 mai dernier, Jonathan Blais, président des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrée (PPAE), a rencontré Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, afin de lui présenter les particularités des terres publiques de l'Estrée. La proximité de ces sites avec les érabières existantes, jumelée à un accès facile aux réseaux routiers et électriques, constitue des atouts favorables au développement acéricole et facilite l'établissement de nouvelles entreprises en démarrage.

Les PPAE se réjouissent de cette entente qui reconnaît le potentiel acéricole exceptionnel de notre région. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la relève acéricole, pour l'avenir de l'acériculture estrienne et pour l'économie locale.



François Jacques, député de Mégantic, David Dostie, producteur acéricole, Maité Blanchette Vézina, ministre, Jonathan Blais, président des PPAE, Dominic Proteau, producteur et Jasmine Maurice, conseillère à la vie syndicale des PPAE.

Inscription à la bourse Serge Beaulieu

Les Producteurs et les productrices acéricoles de l'Estrée (PPAE) invitent les jeunes de la relève acéricole de la région à soumettre leur candidature pour la bourse Serge Beaulieu remise par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

D'un montant de 2 500 \$, cette bourse a pour objectif de reconnaître l'importance de la relève en acériculture. Elle est remise une fois par année à un ou une propriétaire d'entreprise acéricole active depuis moins de 5 ans.

Conditions d'admission :

- Avoir 39 ans et moins :
 - être membre de la Fédération de la relève acéricole (FRAQ) ou
 - être impliqué dans un syndicat agricole;
- Être propriétaire d'une entreprise acéricole, détenant un contingent de production acéricole, avec un minimum de 5 % de participation au sein de l'entreprise depuis cinq (5) ans et moins;
- Être diplômé en acériculture, en gestion agricole ou autre domaine connexe;
- Ne pas avoir gagné la bourse précédemment.

Les jeunes intéressés peuvent remplir le formulaire de mise en candidature **avant le 30 juin**. Le formulaire se trouve sur le site internet des PPAQ à l'adresse suivante : ppaq.ca/fr/bourse-inscription.

Bourse Serge Beaulieu

pour la relève acéricole

Tu as 39 ans ou moins ?
Tu aimerais remporter 2500\$?

L'Estrie sera la région hôte du Congrès national de la FRAQ en 2026!

Sarah Mailhot, conseillère à la vie syndicale

SYRAE
Syndicat de la relève agricole
de l'Estrie



Le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE) est fier de pouvoir accueillir la relève agricole du Québec du 12 au 14 mars 2026. En collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), le SYRAE organisera le 44^e congrès national à l'Hôtel Chéribourg à Orford.

Le comité chargé d'organiser l'événement s'est réuni le 12 mai pour consolider le tout et trois sous-comités seront chargés d'entreprendre des démarches pour le financement, le banquet et le défi FRAQ.

Tous les efforts mis dans cet événement permettront de faire rayonner le dynamisme de la région et la qualité de ses produits, en plus de servir de collecte de fonds pour la relève.

Puisque ce congrès mobilise grandement les troupes, le souper-bénéfice de fondue au fromage du SYRAE n'aura pas lieu comme à l'habitude en 2026. C'est pour le congrès que les syndicats locaux et de spécialité seront sollicités.

Les profits réalisés pour le congrès seront partagés entre le SYRAE et la FRAQ, permettant un plus grand rayonnement de la mission de la relève, en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres.

GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT DES CANTONS-DE-L'EST

Le **Gala des Prix d'Excellence en environnement** lance sa 31^e édition.

Votre entreprise agricole a mis en place des pratiques environnementales? Posez votre candidature avant le **20 juin 2025**.

Trouvez le formulaire d'inscription et tous les détails du Gala sur :
www.fondationfee.ca



Retour sur la fabuleuse première édition du Banquet des Champs

Katia Gagné-Dubois, membre du comité en vie syndicale

Le comité en vie syndicale de votre Fédération de l'UPA-Estrie a respecté l'un de ses mandats de faire vivre la vie syndicale à ses producteurs.

En effet, une soirée purement sociale et dynamique, à l'image de ses administrateurs, était offerte le vendredi 25 avril. En plus d'offrir un magnifique lieu d'échange, les producteurs ont pu déguster un menu exclusivement local dans le but de faire connaître et de soutenir les maillons de la transformation qui utilisent parfois les ressources de leurs confrères agriculteurs et parfois des ressources cultivées par eux-mêmes, avec passion. Les convives ont pu déguster plusieurs bières estriennes, de savoureux fromages, des saucisses artisanales et une foule de petits à-côtés qui perfectionnaient le menu.

Le tout fut agrémenté du service hors pair des Agricultrices de l'Estrie. Une animation a permis à tous de profiter d'une soirée légère et festive. Rien de mieux pour prendre soin de sa santé mentale. Il s'agissait d'une première édition très convoitée après quelques années de pause d'événements à grand déploiement. Les 300 billets avaient trouvé preneurs quelques semaines avant l'événement. Cela nous permet de croire que l'activité correspondait aux attentes des producteurs.

Le comité tient à remercier tous ses membres pour les idées et l'implication qui demande temps et énergie, mais surtout, les employés de la Fédération de l'UPA-Estrie qui ont mis la main à la pâte et qui ont grandement contribué au succès de ce rassemblement. Il faut aussi souligner la collaboration des précieux commanditaires qui permettent à ces activités de se réaliser. Le Banquet des champs fera certainement partie de l'agenda des producteurs dans les années à venir.





Les Producteurs de bovins de l'Estrie vous invitent au

PIQUE-NIQUE



Au menu :

- Conférence
- Dîner
- Causerie

DIMANCHE 13 JUILLET 2025
10 H 30 À 16 H
À L'ABRI-BOIS
44, RUE CHAPLEAU À LA PATRIE

Les Producteurs
de bovins de
l'Estrie



**Si nous cessions d'exister,
vous pourriez en être renversés**



Abonnez-vous!



LaTerre
Fondée en 1929
DE CHEZ NOUS